

Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National des Personnels
de L'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



F S U



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire

Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

CAP

*Secrétaires administratif(ve)s
au Ministère de la Justice*

En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des **Secrétaires Administratif(ve)s** (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

Voter 
F S U

C' est donner la parole à toutes et tous

La F.S.U. revendique...

... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

... Pour la filière administrative du Ministère de la Justice

- ◆ **SPECIFICITE des FONCTIONS** : La reconnaissance de la spécificité des missions et des métiers administratifs dans chaque direction du ministère.
- ◆ **CONDITIONS DE TRAVAIL** : L'abandon des plates formes Chorus et ministérielles qui impliquent des mutualisations (suppression de postes et de services) et qui déshumanisent toutes les fonctions administratives. L'exercice de la gestion administrative, financière et des personnels doit s'effectuer au plus près des agents et des publics concernés.
- ◆ **STATUT/RECRUTEMENT** : Le recrutement d'agents de catégories A, B et C en nombre suffisant pour rompre avec la politique de suppression de postes, source de souffrance au travail et pour respecter les missions de chaque statut.
- ◆ **MOBILITE** : Une mobilité non contrainte en mettant fin aux restructurations de services. En cas de suppression de poste ou de service, la garantie que tous les personnels qui le souhaitent soient maintenus au plus près de leur lieu de travail par une procédure de priorité régionale. La suppression des postes à profil, y compris pour les catégorie A, par une mobilité s'effectuant uniquement dans des CAP dites « ouvertes » et soumise à un barème transparent qui prenne en compte l'ancienneté dans la Fonction Publique et dans la résidence administrative. Le remplacement des priorités absolues pour rapprochement de conjoint par des points de bonification supplémentaires inclus dans le barème pour compenser l'éloignement familial.
- ◆ **AVANCEMENT** : Un avancement pour tous à l'ancienneté garantissant un accès au grade terminal de chaque corps dans chaque direction et la suppression de la promotion au mérite.
- ◆ **PRIMES AU MERITE** : La fin du régime des primes au mérite qui ne servent qu'à diviser les personnels en introduisant une concurrence néfaste pour les personnels et pour le Service Public.

... pour les Secrétaires Administratif(ve)s du Ministère de la Justice

- ◆ La **création massive de postes de secrétaires administratif(ve)s titulaires** dans toutes les directions du ministère et **un plan de titularisation des contractuels**. Pour obtenir ces recrutements, nous exigeons une **véritable carte des emplois avec un organigramme des services** qui puissent être opposables à l'administration.
- ◆ L'**arrêt de la dégradation constante des conditions de travail** des secrétaires administratif(ve)s due au glissement des tâches, aux pressions exercées (manque de personnels, management intensif...), aux suppressions d'emplois et au stress lié aux mobilités forcées.
- ◆ Le **respect du choix des agents, des droits statutaires et des règles CAP pour les affectations en plates formes**.
- ◆ Une **revalorisation statutaire** s'opposant au Nouvel Espace Statutaire (NES) qui allonge la carrière et représente une perte de salaire et impliquant un corps en 2 grades maximum, une échelle indiciaire attractive en début de carrière, un doublement de l'indice en fin de carrière.
- ◆ Pour combattre le glissement des tâches voulu par l'administration, la prise en compte des fonctions réellement exercées par la **promotion sur place des secrétaires administratif(ve)s dans le corps des Attaché(e)s**.
- ◆ Pour une véritable promotion sociale, un **accès élargi à la catégorie A**.
- ◆ Un **réel droit à la mobilité pour s'opposer aux blocage arbitraire lors des mutations imposés par l'administration** dans sa gestion technocratique indifférente aux situations des personnels.
- ◆ La **suppression du système d'évaluation** (entretien professionnel) basé sur le mérite.
- ◆ Une **harmonisation par le haut du régime indemnitaire** tenant compte à la fois des spécificités directionnelles et du refus de la mise en place de la prime au mérite (PFR). L'abandon de la garantie sur deniers propres des agents régisseurs.
- ◆ L'**allègement du statut spécial** (droit d'expression pour tous) à l'administration pénitentiaire.

... dans les CAP

..... Les représentants FSU des personnels vous défendent et vous défendront :

- ✓ Pour la garantie de vos droits et de vos intérêts face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite dans un cadre égalitaire et transparent.
- ✓ Pour une réforme du barème de mutation garantissant l'égalité entre tous les agents, la fin des blocages sur un poste, le remplacement des priorités pour rapprochement de conjoint par des points de bonification, la limitation des postes à profil.
- ✓ Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous basé sur l'ancienneté et non sur le mérite.
- ✓ Pour l'information complète sur les postes proposés et sur les décisions de l'administration.

Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.

La FSU propose aux personnels administratifs un espace syndical d'expression collective et solidaire, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de combattre la maltraitance que leur fait subir l'administration.

Votez FSU



SNEPAP : (Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels de
l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Mèl : snepap@club-internet.fr
Site : www.snepap.fsu.fr



SNPES-PJJ : (Syndicat National des
Personnels de l'Education et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62
Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
site : www.snpespjj-fsu.org

CAP N° 11 : Secrétaires Administratif(ve)s

☞ Secrétaires Administratif(ve)s Classe exceptionnelle :

- **LAGUILLIEZ Pascal** (CA-SAR Nîmes – 30 - SJ)
- **MILLE Jean-Paul** (SPIP Charente – 16 - AP)
- **CHRISTIEANS Sylvie** (CP Longuenesse – 62 - AP)
- **BOURDIEU Catherine** (DT Hauts de Seine – 92 - PJJ)

☞ Secrétaires Administratif(ve)s Classe Supérieure :

- **CARRE Cathie** (MA Fleury-Mérogis – 91 - AP)
- **HAUDIQUET Valérie** (DT Val de Marne – 94 - PJJ)
- **GRAVIER Patricia** (DIR Sud Est - PJJ)
- **NORMANDIN Maria** (DIR Grand Est - PJJ)

☞ Secrétaires Administratif(ve)s Classe Normale :

- **TESSIER Jean** (DT Paris – 75 - PJJ)
- **LANGLET Françoise** (DIR – 75 - PJJ)
- **VAUCHEL Nathalie** (ENPJJ Roubaix – 59 - PJJ)
- **HAMOUDA Melika** (MA Grasse – 06 - AP)
- **CHEHAÏBOU Jamila** (DIR Grand Est - PJJ)
- **BEUST HOUCROT Carine** (STEI Créteil – 94 - PJJ)

ATTENTION :

Ce vote s'effectue **UNIQUEMENT** par correspondance
au Secrétariat Général.



Votez et
Faites voter



(sans rature ni surcharge)

